

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

Délibération
n° 2018.12.479

**Demande d'institution
de servitudes d'utilité
publique pour
passage de
canalisations
publiques sur des
terrains privés**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Denis DUROCHER, Jean-Philippe POUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.12.479**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**DEMANDE D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE POUR PASSAGE DE
CANALISATIONS PUBLIQUES SUR DES TERRAINS PRIVES**

Le poste de refoulement (PR) de Clairgon, construit en 1976 et situé sur la commune de Puymoyen, est identifié comme problématique par les services de GrandAngoulême.

D'une part, l'augmentation croissante des volumes de transits nécessitent de nombreuses interventions humaines d'entretien. D'autre part la mise aux normes des installations pour assurer pleinement la sécurité conformément à la législation en vigueur est complexe.

C'est pourquoi la solution la moins dommageable et la plus efficace techniquement consiste à remplacer le PR de Claigon par une conduite gravitaire.

Le projet prévoit en effet la pose d'un collecteur eaux usées gravitaire (Ø300-400 fonte) le long du cours d'eau des Eaux Claires afin de supprimer le PR de Clairgon dans la continuité des travaux réalisés en 2018, avec l'accord des propriétaires.

En premier lieu, le tracé de la canalisation a été réalisé de sorte à créer les servitudes les plus rationnelles et les moins dommageables pour l'exploitation des propriétés privées (une bande de 3 mètres est prévue au projet pour accueillir la canalisation).

La canalisation traverse quasi exclusivement des terrains privés non bâtis, excepté les parcelles CN 500, CN 32 et CN 493 pour lesquelles des conventions de servitudes ont été signées avec les propriétaires.

Il a ensuite été recherché un accord à l'amiable avec les onze propriétaires, dont les terrains sont concernés par le projet, en proposant à chacun une convention de servitude avec une proposition d'indemnisation calculée à partir des transactions foncières équivalentes récentes :

- 1^{er} courrier adressé à l'ensemble des propriétaires concernés le 21 mars 2018
- 2^{ème} courrier de relance adressé en recommandé avec accusé de réception le 31 mai 2018
- 3^{ème} courrier de relance adressé en recommandé avec accusé de réception le 25 septembre 2018.

Suite à ces démarches, un accord a été trouvé avec 10 des 11 propriétaires. Cependant aucun accord n'a pu être trouvé avec une des propriétaires.

C'est pourquoi il est proposé de demander à la Préfecture de Charente l'institution de servitudes d'utilité publique sur les terrains de ce propriétaire (au total sur une superficie de 771 m²) en application des articles L152-1 et suivants ainsi que des articles R.152-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 6 décembre 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER la procédure d'institution de servitudes d'utilité publique sur une superficie de 771 m² sur des terrains privés de La Couronne auprès de la préfecture de la Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée, les actes ou documents à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 décembre 2018	<u>Affiché le :</u> 24 décembre 2018